



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 1/17

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit** MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation**

Couche époxy

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur :**

MC-BAUCHEMIE Müller
Am Kruppwald 2-8
D-46238 Bottrop
Tel.: +49(0)2041 101-0
Fax.: +49(0)2041 101-400

MC-Chimie SARL
8 Avenue Marchande
F-57520 Grosbliederstroff
Tel + 33 3 87 27 29 46
Fax + 33 3 87 27 29 47

MC-Bauchemie AG
Siloring 8
CH-5606 Dintikon
Tel. +41 56 616 68 68
Fax +41 56 616 68 69

MC-Bauchemie Belgium nv
Bedrijventerrein La Corbeille – Zone D
Conservenstraat 25
2235 Westmeerbeek
Tel. +32 15 20 14 62
info@mc-bauchemie.be

· **Service chargé des renseignements :**

Département sécurité du produit
msds@mc-bauchemie.com

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47
Telefon: +49 / (0)700 24112112 (MCR)
Tel.: +1 872 5888271 (MCR)

FR

(suite page 2)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 2/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Skin Corr. 1A H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/ Inhalation.
Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· 2.2 Éléments d'étiquetage · Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 · Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS05 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Danger

Isophorone diamine
Sable de quartz
Polymère avec des groupes fonctionnels amino
Polyoxypropylènediamine
4,4'-Diaminodicyclohexylméthane
Fettsäuren, C18- unges., Dimere, Reaktionsprodukte mit N,N-Dimethyl-1,3-propanediamin und 1,3-Propanediamin

· Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières ou les brouillards.

(suite page 3)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 2)

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 69-72-7 acide salicylique

Liste II; III

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants contribuant aux dangers:**

Numéro CE: 948-369-5	Polymère avec des groupes fonctionnels amino Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥3-<10%
CAS: 2855-13-2 EINECS: 220-666-8 Reg.nr.: 01-2119514687-32	Isophorone diamine Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A;H317: C ≥ 0,001 %	≥5-<10%
CAS: 9046-10-0 Reg.nr.: 01-2119557899-12	Polyoxypropylènediamine Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Chronic 3, H412	≥5-<10%
Numéro CE: 947-779-1	Polymère avec des groupes fonctionnels amino Eye Dam. 1, H318; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1B, H317	≥3-<10%
CAS: 15520-10-2 EINECS: 239-556-6	2-méthylpentane-1,5-diamine Skin Corr. 1A, H314; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; STOT SE 3, H335	≥1-<5%

(suite page 4)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 4/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 3)		
CAS: 14808-60-7	Sable de quartz STOT RE 1, H372	<5%
CAS: 1761-71-3 EINECS: 217-168-8	4,4'-Diaminodicyclohexylméthane STOT RE 2, H373; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1B, H317	≥3-<5%
CAS: 39423-51-3	Polyoxypropylène triamine Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 2, H411; Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312	≥1-<2,5%
CAS: 69-72-7 EINECS: 200-712-3	acide salicylique Repr. 2, H361d; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 4, H302	<1%
CAS: 162627-17-0 Reg.nr.: 01-2119970640-38-0000	Fettsäuren, C18- unges., Dimere, Reaktionsprodukte mit N,N-Dimethyl-1,3-propanediamin und 1,3-Propanediamin Skin Sens. 1A, H317	≥0,1-<0,5%

· **Indications complémentaires**

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Indications générales :** Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Consulter un médecin en cas de troubles. Amener la victime à l'air frais.
- **après inhalation :** Donner de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles.
En cas de perte de connaissance, utiliser la position latérale de sécurité et demander conseil à un médecin.
- **après contact avec la peau :** En cas de contact avec la peau, laver soigneusement et abondamment à l'eau et au savon. En cas de réaction cutanée, consulter un médecin.
- **après contact avec les yeux :** Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes en écartant les paupières.
Consulter immédiatement un médecin
- **après ingestion :** Rincer la bouche à l'eau. Ne jamais faire avaler quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. NE PAS faire vomir.
Consulter un médecin si les troubles persistent.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Indications pour le médecin : secours élémentaires, décontamination, traitement symptomatique.

FR
(suite page 5)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 5/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Dans les locaux sans échange d'air suffisant (par ex. locaux fermés), des mesures techniques de ventilation sont nécessaires, car les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8) pourraient être dépassées. Ceci doit être évité.
Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir chapitre 8). Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Changer immédiatement les gants et les vêtements contaminés ou endommagés et laver immédiatement la peau.
Mélanger lentement en couvrant partiellement le récipient de mélange. Lors du rempotage, transvaser soigneusement et lentement. Respecter la fiche technique et le guide pratique du BGBau pour la manipulation des résines époxy.

(suite page 6)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 5)

- **Préventions des incendies et des explosions:** Assurer un renouvellement d'air et/ou une aspiration suffisants dans les locaux de travail. Prendre des mesures de précaution pour éviter les décharges électrostatiques.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé.
- **Classe de stockage :** 8A

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

CAS: 14808-60-7 Sable de quartz

VLEP	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ pour la fraction alvéolaire
------	---

DNEL

CAS: 2855-13-2 Isophorone diamine

Oral	DNEL	0,526 mg/kg bw/Tag (ArL)
------	------	--------------------------

Inhalatoire	DNEL	20,1 mg/m ³ (ArL)
-------------	------	------------------------------

CAS: 9046-10-0 Polyoxypropylènediamine

Oral	DNEL	0,04 mg/kg bw/Tag (ArL)
------	------	-------------------------

Dermique	DNEL	2,5 mg/kg bw/day (ArL)
----------	------	------------------------

CAS: 15520-10-2 2-méthylpentane-1,5-diamine

Dermique	DNEL	1,5 mg/kg bw/day (ArL)
----------	------	------------------------

Inhalatoire	DNEL	0,25 mg/m ³ (ArL)
-------------	------	------------------------------

		0,5 mg/m ³ (Ark)
--	--	-----------------------------

CAS: 1761-71-3 4,4'-Diaminodicyclohexylméthane

Oral	DNEL	0,06 mg/kg bw/Tag (ArL)
------	------	-------------------------

Dermique	DNEL	0,1 mg/kg bw/day (ArL)
----------	------	------------------------

Inhalatoire	DNEL	1 mg/m ³ (ArL)
-------------	------	---------------------------

CAS: 39423-51-3 Polyoxypropylène triamine

Inhalatoire	DNEL	14 mg/m ³ (ArL)
-------------	------	----------------------------

PNEC

CAS: 2855-13-2 Isophorone diamine

PNEC	0,006 mg/l (Mew)
------	------------------

(suite page 7)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 7/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 6)

PNEC	0,06 mg/l (Eau douce) 0,578 mg/kg dwt (Sed) 5,784 mg/kg dwt (Sue)
CAS: 9046-10-0 Polyoxypropylènediamine	
PNEC	7,5 mg/l (Abw) 0,015 mg/l (Fri)
PNEC	0,0176 mg/kg dwt (Bod) 0,125 mg/kg dwt (Sed) 0,132 mg/kg dwt (Sue)
CAS: 15520-10-2 2-méthylpentane-1,5-diamine	
PNEC	0,042 mg/l (Mew) 0,42 mg/l (Eau douce)
CAS: 1761-71-3 4,4'-Diaminodicyclohexylméthane	
PNEC	0,08 mg/l (Fri) 3,2 mg/l (Kla) 13,7 mg/l (Mew)
PNEC	27,2 mg/kg dwt (Bod) 13,7 mg/kg dwt (Sed) 137 mg/kg dwt (Sue)
CAS: 39423-51-3 Polyoxypropylène triamine	
PNEC	10 mg/l (Abw) 0,00044 mg/l (Mew) 0,0044 mg/l (Eau douce)
PNEC	0,002 mg/kg dwt (Bod) 0,002 mg/kg dwt (Sed) 0,02 mg/kg dwt (Sue)

· **Indications complémentaires**

:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· **Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

· **Mesures générales de**

protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux.

Retirer immédiatement tout vêtement souillé ou imprégné.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

· **Protection respiratoire :**

Si les valeurs limites d'exposition professionnelle ne peuvent pas être respectées par des mesures de ventilation ou si les locaux ne peuvent pas être ventilés techniquement, il faut porter une

(suite page 8)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 8/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

- (suite de la page 7)
- protection respiratoire : Dans les locaux non ventilés, utiliser un filtre combiné A1-P2 (brun/blanc). Si l'on s'attend à un manque d'oxygène, utiliser un appareil respiratoire autonome. Respecter les limites de temps de port conformément au §9 (3) GefStoffV en liaison avec la BGR 190.*
- **Protection des mains :** *Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.*
 - **Matériau des gants** *Vous trouverez de l'aide pour le choix des gants sur le site Internet <https://www.bgbau.de/fileadmin/Gisbau/Projekte.pdf>. Nous recommandons par exemple les gants de protection Sol-vex 37-900 de la société Ansell GmbH. Vous trouverez le temps de pénétration des gants de protection au point 8 "Temps de pénétration du matériau des gants".
Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre. Étant donné que le produit est une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile
Épaisseur de matériau recommandée: $\geq 0,4$ mm*
 - **Temps de pénétration du matériau des gants** *Le temps de pénétration des gants de protection Sol-vex 37-900 est d'environ 8h.
Pour tous les autres gants, la règle est la suivante :
Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.
Caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau : $\geq 0,40$ mm
Temps de pénétration : ≥ 480 min
Caoutchouc butyle :
Épaisseur du matériau : $\geq 0,5$ mm
Temps de pénétration : ≥ 480 min*
 - **Protection des yeux/du visage** *Lunettes de protection étanches.
Lunettes de protection.*
 - **Protection du corps :** *Vêtements de protection
Pour travailler avec des résines époxy, il convient de porter des vêtements de protection adaptés. En plus des vêtements de travail normaux (pantalon, chemise à manches longues ou T-shirt), des combinaisons jetables, des tabliers, des survêtements, des protège-manches ou autres peuvent être nécessaires selon l'activité. Les zones de peau non couvertes doivent être évitées autant que possible, même par temps chaud. Si les travaux impliquent de s'agenouiller, la partie inférieure des jambes doit être protégée par un pantalon de protection.*

FR

(suite page 9)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 9/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.

· Couleur :	jaune clair
· Odeur :	aminée
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	2230 °C (CAS: 14808-60-7 quartz (SiO ₂))
· Point d'éclair :	≥61 °C
· Température d'inflammation :	>370 °C (CAS: 7631-86-9 dioxyde de silicium, prepare par voiechimique)
· pH à 20 °C	12
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique à 20 °C:	250000 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	partiellement miscible
· Pression de vapeur à 1732 °C:	13,5 hPa (CAS: 14808-60-7 quartz (SiO ₂))
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,55 g/cm ³

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	pâteux
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant

(suite page 10)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 9)

- Peroxydes organiques néant
- Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant
- Explosibles désensibilisés néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 2855-13-2 Isophorone diamine

Oral	LD50	1030 mg/kg (ATE) 1030 mg/kg (Ratte)
	NOAEL	250 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	1840 mg/kg (Kaninchen) >2000 mg/kg (Ratte) 1840 mg/kg (rbt)

CAS: 9046-10-0 Polyoxypropylènediamine

Oral	LD50	2855 mg/kg (Rat) 2885 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	2980 mg/kg (Kan) 2980 mg/kg (rbt)

CAS: 15520-10-2 2-méthylpentane-1,5-diamine

Oral	LD50	1170 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	1870 mg/kg (Kaninchen)

(suite page 11)



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 10)

Inhalatoire	LC50/4 h	19,6 mg/l (Ratte)
CAS: 1761-71-3 4,4'-Diaminodicyclohexylméthane		
Oral	LD50	380 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	2110 mg/kg (Ratte)
CAS: 39423-51-3 Polyoxypropylène triamine		
Oral	LD50	550 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>1000 mg/kg (Ratte)
CAS: 69-72-7 acide salicylique		
Oral	LD50	891 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (Ratte)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- **des yeux :** Provoque de graves lésions des yeux.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Risque présumé d'effets graves pour les poumons à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

CAS: 69-72-7	acide salicylique	Liste II; III
--------------	-------------------	---------------

FR

(suite page 12)



BE SURE. BUILD SURE.

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 11)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· **12.1 Toxicité**

· **Toxicité aquatique :**

CAS: 2855-13-2 Isophorone diamine

LC50/96h	110 mg/l (Fisch) 110 mg/l (Leucidus idus)
EC50	1120 mg/l (Pseudomonas putida)
EC50/48h	23 mg/l (daf) 23 mg/l (Daphnia magna)
NOEC	1,5 mg/l (Desmodesmus subspicatus) 3 mg/l (Daphnia magna)
ErC50/72h	>50 mg/l (Desmodesmus subspicatus) >50 mg/l (Algen)

CAS: 9046-10-0 Polyoxypropylènediamine

EC50/72h	15 mg/l (Algen)
LC50/96h	>15 mg/l (Fisch)
EC50/48h	80 mg/l (daf)

CAS: 15520-10-2 2-méthylpentane-1,5-diamine

EC50/72h	>100 mg/l (Algen)
EC50	1825 mg/l (Fisch)
EC50/48h	19,8 mg/l (Daphnia magna)

CAS: 1761-71-3 4,4'-Diaminodicyclohexylméthane

LC50/96h	>100 mg/l (Leucidus idus)
EC50/48h	6,84 mg/l (Daphnia magna)
NOEC	4 mg/l (Daphnia magna)
ErC50/72h	141,2 mg/l (Desmodesmus subspicatus)

CAS: 39423-51-3 Polyoxypropylène triamine

LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
EC50/48h	13 mg/l (Daphnia magna)
ErC50/72h	4,4 mg/l (Algen)

· **12.2 Persistance et dégradabilité**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:**

Non applicable.

· **vPvB:**

Non applicable.

(suite page 13)



BE SURE. BUILD SURE.

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 12)

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

*Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.*

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :** *Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.*

· **Catalogue européen des déchets**

17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)
17 09 00	autres déchets de construction et de démolition
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP8	Corrosif
HP14	Écotoxique

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** *Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.*

FR

(suite page 14)



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 14/17

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 13)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	
· ADR, IMDG, IATA	UN2735
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
· ADR	AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (2-méthylpentane-1,5-diamine, 4,4'-Diaminodicyclohexylméthane)
· IMDG, IATA	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (2-methylpentane-1,5-diamine, 4,4'-methylenebis(cyclohexylamine))
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
· Classe	8 (C7) Matières corrosives.
· Étiquette	8
· IMDG, IATA	
· Class	8 Matières corrosives.
· Label	8
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	II
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Matières corrosives.
· Indice Kemler :	80
· No EMS :	F-A,S-B
· Segregation groups	(SGG18) Alkalis
· Stowage Category	A
· Segregation Code	SG35 Stow "separated from" SGG1-acids
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E

(suite page 15)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 15/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 14)

· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E2 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 2735 AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (2-MÉTHYLPENTANE-1,5-DIAMINE, 4,4'- DIAMINODICYCLOHEXYLMÉTHANE), 8, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

· **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :** Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes** H302 Nocif en cas d'ingestion.
H312 Nocif par contact cutané.

(suite page 16)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 16/17

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 15)

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :**

Département sécurité

· **Date de la version précédente:**

19.10.2021

· **Numéro de la version précédente:**

35

· **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

(suite page 17)

FR



BE SURE. BUILD SURE.

Page : 17/17

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 09.12.2024

Révision: 09.12.2024

Numéro de version 36 (remplace la version 35)

Nom du produit MC-CarboSolid 1280 - Komponente B

(suite de la page 16)

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) –
Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le
milieu aquatique – Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le
milieu aquatique – Catégorie 3

· * **Données modifiées par
rapport à la version
précédente**

FR